

Réunion du groupe de travail
Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau
Jeudi 27 mars 2025

Les comptes rendus de réunions, diaporamas et documents associés sont accessibles à tous sur le site internet de la C.L.E. :

<http://www.bvoudon.fr/gestion-quantitative/projet-de-territoire-pour-la-gestion-de-l-eau>

Ordre du jour :

1. Validation du compte rendu de la réunion du 29 novembre 2024
2. Synthèse des échanges concernant la prise en compte des nouveaux volumes d'irrigation
3. Restitution de l'étude complémentaire sur les besoins en eau des milieux – proposition de débits biologiques
4. Prochaines échéances – calendrier prévisionnel
5. Questions diverses

SYNTHESE DES ECHANGES

Prise en compte des nouvelles données de l'irrigation

Lors de la dernière réunion du groupe de travail P.T.G.E. du 29 novembre 2024, la Chambre régionale d'agriculture a restitué son travail d'enquête auprès des irrigants du bassin versant de l'Oudon. Il a été constaté des **écarts** entre les données statistiques prises en compte par Rives&Eaux dans le rapport HMUC de phase 1 de février 2024 et les résultats de l'enquête.

Par ailleurs, il reste des **incertitudes** dans l'enquête compte tenu que les irrigants n'ont pas tous répondu ou n'ont pas tous été enquêtés.

À l'issue de ce groupe de travail il a été demandé de reprendre contact avec les prestataires et les services de l'État pour examiner les conséquences de ces écarts et incertitudes. Un compte rendu de ces échanges est disponible sur le site internet.

Le groupe de travail confirme vouloir s'inscrire dans une démarche progressive pour tenir compte des nouvelles données qui arrivent au fur et à mesure de l'amélioration des connaissances.

Étude sur les besoins en eau des milieux

La détermination des débits biologiques est effectuée à l'aide de différentes méthodes suivant les situations. Les méthodes et données obtenues sont restituées. **L'étude est validée.**

Le travail doit se poursuivre avec le croisement des ces données avec l'hydrologie, les usages et les évolutions climatiques pour aboutir à la détermination des volumes prélevables. **La prochaine réunion est fixée le mercredi 21 mai 2025 après-midi** pour exposer la méthode.

NOM Prénom	STRUCTURE	PRESENT	EXCUSE
AMEN Jean-François	Rives et eaux du sud-ouest – en charge du P.T.G.E.		
AMESTOY Elodie	CUMA		
ANDRE Marc	DDT 49		
ANNONIER Claude	Syndicat d'Eau de l'Anjou		
AYRINHAC Sabine	Rives et eaux du sud-ouest – en charge du P.T.G.E.		
BANNIER Gaëtan	Agrial		
BERTHELOT Julien	Antea	X(visio)	
BLOT Mickaël	DREAL Pays de la Loire		
BODILIS Anne-Monique	Arvalis		
BOIZON Maxime	DREAL Pays de la Loire		
BONIOU Pascal	Agence de l'Eau Loire Bretagne		
BOUE Philippe	BSP Environnement		
BOULEAU Mickaël	Responsable du service Eau et assainissement du Pays de Craon		
BOUTEILLER Bernard	Fédération de pêche 49		
BRADANE Philippe	Pelé Agri Conseil		
BROWN Juliette	CIVAM		
BRUCHET Benoît	CUMA		
BRUNY Régine	Association Sauvegarde de l'Anjou		X
BUSSON Pauline	DREAL Pays de la Loire	X(visio)	
CHARDIN Virginie	DDPP 49/ESPAAP		
CHENAIS François-Jacques	DREAL Pays de la Loire		
CHENUT Romaric	Rives et eaux du sud ouest		
CLAVREUL Bruno	FRCIVAM Pays de la Loire		
COCHET Florian	Seenovia		
COHENDY Yoan	Anjou Maine Céréales		
COMMERE Géraldine	Syndicat du Bassin de l'Oudon - Prévention des inondations et gestion quantitative	X	
COUPRIE Stéphanie	OFB DR Pays de la Loire		
CROSSOUARD Sébastien	Communauté de communes Châteaubriant Derval		X

NOM Prénom	STRUCTURE	PRESENT	EXCUSE
DE LA RIVIERE Bertrand	Syndicat des exploitants de plans d'eau, de cours d'eau de la Mayenne, Sarthe		
DEGAND Jean	Association Mayenne Nature Environnement	X	
DELISEE Laurent	OFB Mayenne	X	
DEMEUSY Cyril	DDT Mayenne	X(visio)	
DERENNE Jean	CIVAM AD 49		
DOUSSET Laurent	DDT 49	X(visio)	
DUCRU Gaëtane	Synd. Dép. de la propriété privée rurale de Maine et Loire	X(visio)	
EVAIN Michel	Communauté de communes Châteaubriant Derval		
FENEON Stéphanie	Fédération de pêche 49		
FOURNIER Daniel	Association de sauvegarde des Moulins d'eau		
GANDON Jean-Claude	Filière Aquacole Pays de La Loire		
GASPARI Marie-Aimée	Préfète de la Mayenne		
GIBAULT Jean-Marie	Agrial		
GILLES Pierrick	Syndicat du bassin de l'Oudon - Vice-président de la C.L.E.		X
GRANGEARD François	OFB 49		
GUICHARD Virginie	Chambre d'agriculture		
GUILBOT Brigitte	CCI Mayenne		
GUILLET Vincent	Commission Locale de l'Eau		
GUINAUDEAU Jean-Michel	UFC Que Choisir 53		
GUIOULLIER Stéphane	Chambre d'agriculture	X	
HARDY Vincent	Région Pays de la Loire	X(visio)	
JALLU Gérard	Adjoint au Maire de Loiron-Ruillé - Vice-président C.L.E.	X	
JOUFFLINEAU Antoine	CCI Mayenne	X(visio)	
KERELLO Annick	Agence de l'Eau Loire-Bretagne	X(visio)	
KIENTZLER Anne	DRAAF		
LACROIX Aurélie	Syndicat d'eau de l'Anjou		
LALOI Gaëlle	Cer France		
LAMBERT Thierry	Terrena		

NOM Prénom	STRUCTURE	PRESENT	EXCUSE
LAMY Annabelle	Vitré Communauté		
LANGEVIN Michel	CCI 49	X	
LAUNAY PARIS Céline	CIVAM BIO 53		
LAYER Bernard	Chambre d'agriculture		
LEBRET Dominique	Fédération de pêche 53		
LECHAT Sylvie	Cer France	X(visio)	
LEDOUX Yolène	SMIDAP		
LEGER Patrice	Communauté de communes des Vallées du Haut Anjou		
LORTIE Elsa	Département Maine et Loire		
MARQUIÉ Magali	Rives et eaux du sud-ouest – en charge du P.T.G.E.	X(visio)	
MASINSKI Damien	Conseil régional des Pays de la Loire		
MAUSSION Didier	BSP Environnement		
MAUSSION Patricia	Conseil régional des Pays de la Loire		
MERY Yoann	Coop ouest		
MICHEL Louis	Laval Agglo - Président de la C.L.E.	X	
MOSSET Alexandre	Anjou Bleu Communauté	X(visio)	
PERROIS Christelle	AS Maine et Loire		X
PERROIS Christian	Association BASE	X	
PLESSIS Eric	Chambre agriculture des Pays de la Loire	X	
POULIN Nicolas	Cer France		
REBILLARD Luc	Synd. Dép. de la propriété privée rurale de Mayenne		
RIBAUD Pascal	Filière Aquacole Pays de La Loire		
ROBERT Alexis	Conseil Départemental de la Mayenne	X(visio)	
ROBLIN Maëva	Département du Maine et Loire	X(visio)	
RONCIN Joël	Segré-en-Anjou Bleu - Vice-président C.L.E.		X
ROUSSEZ Olivier	Ombree d'Anjou - Vice-président C.L.E.		
SEYEUX Vincent	CCI Mayenne	X	
THIREAU Jean-Charles	Syndicat des irrigants de la Mayenne	X	

NOM Prénom	STRUCTURE	PRESENT	EXCUSE
TIELEGUINE Régine	Directrice du Syndicat du Bassin de l'Oudon - Animatrice C.L.E. et P.T.G.E.	X	
TISON Hervé	Dutertre		
TRINTIGNAC Pascal	SMIDAP		X
VIDEAU Hélène	OFB	X(visio)	
YOU Bertrand	Hydroconcept – en charge de l'étude milieux	X	



Monsieur Louis MICHEL introduit la réunion et fait le tour de table des participants.

1. VALIDATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 29 NOVEMBRE 2024

Il n'y a pas de remarques.

Le compte rendu de la réunion du 29 novembre 2024 est validé.

2. SYNTHÈSE DES ÉCHANGES CONCERNANT LA PRISE EN COMPTE DES NOUVEAUX VOLUMES D'IRRIGATION

Madame Régine TIELEGUINE rappelle le contexte des études, ce qui est attendu dans le cadre de l'étude HMUC en cours.

Elle présente les volumes en présence dans le cycle naturel de l'eau, avec les usages, ainsi que les impacts risqués du changement climatique. Elle précise que les incertitudes sur les prélèvements restent importantes car liées à des hypothèses, il faut donc plutôt avoir en tête les ordres de grandeur.

Enfin elle explique les suites données aux études compte tenu de l'amélioration de la connaissance sur l'irrigation. Le SMIDAP devrait remettre aussi prochainement une étude sur les plans d'eau à usage de pisciculture.

Il est proposé de s'inscrire dans une démarche progressive pour tenir compte des nouvelles données qui arrivent au fur et à mesure de l'amélioration des connaissances.

Cf. diaporama.

Monsieur Louis MICHEL demande si cette manière de faire convient à tout le monde ?

Il n'y a pas de remarques des membres, il est donc proposé de poursuivre.

3. RESTITUTION DE L'ÉTUDE COMPLÉMENTAIRE SUR LES BESOINS EN EAU DES MILIEUX – PROPOSITION DE DÉBITS BIOLOGIQUES

Madame Géraldine COMMERE introduit le contexte de l'étude sur les besoins en eau des milieux. Les méthodes appliquées sont reconnues et les résultats obtenus permettent d'estimer les besoins en eau des milieux. C'est sur cette base qu'il faudra ensuite déterminer les volumes que l'on conserve pour les milieux et les volumes que l'on consacre aux usages.

Monsieur Bertrand YOU, Hydroconcept, associé à Monsieur Julien BERTHELOT, Antea, interviennent pour présenter les résultats de leurs prospections de terrains, méthodes appliquées et calculs des débits biologiques.

Cf. diaporama

Monsieur Alexis ROBERT demande pourquoi on n'utilise pas les guildes d'espèces ?

Monsieur Bertrand YOU – On est sur des petits cours d'eau, travailler avec quelques espèces est possible mais prendre l'ensemble des guildes n'est pas adapté.

Madame Magali MARQUIÉ demande pourquoi dans l'exemple exposé on ne tient pas compte des arrivées d'eau des affluents ?

Monsieur Bertrand YOU – Dans la modélisation, l'annexe qui est un petit affluent apporte de l'eau. L'hydrologie de l'affluent n'est pas modélisé mais on étudie la connexion entre le cours d'eau et l'annexe.

Monsieur Alexis ROBERT – Comment ont été placés les seuils de débits nécessaires par espèces ? (diapo n°17).

Monsieur Bertrand YOU - Il n'y a pas de grilles préétablies, le code couleur est juste un repère. Ce sont les courbes de la diapo 16 qui permettent de définir les plages de débits : point bas et point haut où il y a rupture pour l'espèce (correspond à une perte d'habitat). Ce n'est pas mathématique, on observe la tangente de la courbe.

Madame Hélène VIDEAU confirme que c'est bien l'observation visuelle de la courbe qui permet de donner les 2 seuils bas et haut pour lesquels les habitats sont dégradés et ne permettent plus la vie de l'espèce.

Monsieur Eric PLESSIS – Vous travaillez avec les débits désinfluencés (débits reconstitués sans usages), on ne tient pas compte des débits réellement observés ?

Monsieur Bertrand YOU – On cherche la situation idéale pour les espèces, seuil bas et seuil haut pour définir les conditions naturelles d'habitat des espèces. On ne tient pas compte de la dégradation physico-chimique, des usages, des débits réels...

Madame Géraldine COMMERE précise que ce sera l'étape suivante, il y aura croisement des besoins en eau des milieux avec l'hydrologie, avec aussi les usages. C'est à ce moment-là qu'on tiendra compte des nouvelles données de l'irrigation.

Madame Gaëtane DUCRU - Quelles sont les solutions pour les débits faibles, voire des cours à sec ? Quelles sont les solutions envisagées pour sauvegarder les espèces ?

Monsieur Bertrand YOU – En cas d'assec il faut intervenir avec des pêches de sauvegarde. Pour éviter les assecs, il faut restaurer les cours d'eau.

Madame Régine TIELEGUINE – Cette question anticipe sur la suite. C'est bien l'objet du P.T.G.E.¹ : proposer des actions pour limiter les déficits quantitatifs et satisfaire tous les usages, y compris le bon fonctionnement des milieux aquatiques. Les études menées actuellement permettent de mieux comprendre les volumes utilisés, les ressources existantes et le comportement des milieux et des espèces.

Monsieur Christian PERROIS – Il faut trouver comment arriver à ne pas avoir d'assecs.

Madame Géraldine COMMERE – Est-ce qu'on a des assecs naturels sur le bassin versant de l'Oudon ?

Monsieur Laurent DELISÉE - Géologie de socle, il y a un pourcentage important de cours d'eau intermittents. Il y a peu de sources pour alimenter les cours d'eau, l'eau arrive de la pluie et du ruissellement.

¹ Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau

Monsieur Bertrand YOU – Il faut travailler sur la structure des cours d'eau, les zones de fosses de refuge permettent de limiter l'impact des assècs.

Monsieur Laurent DELISÉE rappelle l'importance des zones humides sur le bassin versant de l'Oudon, cela fait partie des solutions pour ralentir le cycle de l'eau. Il indique la formation programmée le 1^{er} avril pour les élus du Syndicat du Bassin de l'Oudon.

Madame Gaëtane DUCRU - J'ai bien compris mais les flux d'eau sont hétérogènes selon les cours d'eau. Ma question porte sur comment préserver le volume d'eau tout en garantissant un débit d'eau en continu ?

Personne n'a de réponse à cette question.

Monsieur Eric PLESSIS – L'étude est menée sur des stations précises, elles ne sont pas représentatives de tous les cours d'eau. On ne va pas chercher à sauver le moindre cours d'eau secondaire alors qu'actuellement il n'y a pas d'espèces présentes ?

NDLR - Remarque écrite de Monsieur Nicolas CHATARD, de la fédération pour la pêche et la protection des milieux aquatiques 49. Concernant la façon de présenter les débits nécessaires à la connectivité des annexes hydrauliques. Autant sur la Verzée ou l'Oudon aval, la définition de cette connexion peut être évaluée et expliquée via les besoins inhérents au cycle vital du brochet (accès aux prairies inondées en février mars et maintien de débit suffisant jusque fin avril pour garantir une reproduction efficace), autant sur d'autres UH (comme l'Argos sur une grande partie, l'Araize le Misengrain ou la Sazée), il apparaît plus problématique de le présenter ainsi. En effet, sur ces bassins versant, le brochet n'y a pas naturellement sa place et sa présence reste plus qu'anecdotique. Je comprends la nécessité d'appuyer sur l'intérêt d'avoir des débits suffisants entre février et mars pour garantir une connectivité des annexes hydrauliques avec le cours d'eau (et donc la fonctionnalité de celles-ci) mais il ne faut pas extrapoler sur la mise en fonctionnalité de la zone comme frayère à brochets (ce n'est pas son "territoire" naturellement ; dans les sites présentés, il ne s'agit pas toujours de frayères à brochets : ensoleillement et supports ne conviennent absolument pas). Monsieur Bertrand YOU – On se préoccupe des poissons car ils sont intégrateurs de toutes les espèces. Il faut que les poissons puissent rejoindre les zones d'habitat, de nourrissage. Les connexions latérales et avec les cours d'eau en amont sont importantes pour la survie des espèces.

Monsieur Stéphane GUIOULLIER prend l'exemple du Chéran, il est facile à traverser l'été, il n'y a pas d'eau qui arrive naturellement. On est en situation désinfluencée car il n'y a pas de prélèvements, seule la station d'épuration de Renazé apporte de l'eau. On ne fera pas du Chéran un cours d'eau où il y aura de l'eau toute l'année. Comme en plus on a enlevé tous les barrages, il y aura moins d'eau.

Monsieur Laurent DELISÉE indique qu'il reste des ouvrages sur le Chéran. Si on reprend l'étude de Rives & Eaux, on sait que sur le Chéran le principal prélèvement est lié à l'évaporation dans les plans d'eau. Les débits sont influencés par les plans d'eau.

Monsieur Eric PLESSIS demande si les méthodes sont différentes entre Hydronconcept et Rives & Eaux ?

Monsieur Bertrand YOU – En 2014 SAFEGE a travaillé avec la méthode « estimhab » qui n'a pas changé depuis. Ce sont donc les mêmes méthodes. Les données sont reprises telles quelles. Hydroconcept n'a pas refait les calculs de Rives & Eaux.

Madame Magali MARQUIÉ confirme l'application de la même méthode. On a remis à jour les données issues de l'application de la méthode avec les nouvelles données hydrologiques de 2014 à 2022 mais les investigations de terrain n'ont pas été refaites.

Madame Gaëtane DUCRU - Les barrages sont une des solutions, même si l'évaporation n'est pas envisagée dans les analyses. Les barrages permettent de stocker de l'eau et de réalimenter les cours d'eau. Les moines au 12^e siècle avaient bien compris ces systèmes en créant des réservoirs, plans d'eau sur cours d'eau.

Madame Hélène VIDEAU – Il y a eu une multiplication des barrages et des plans d'eau dans les années 1970, leur fonctionnement actuel n'a plus rien à voir avec celui pratiqué par les moines. Les barrages impactent la qualité de l'eau : augmentation de la thermie et baisse de l'oxygène. L'impact de toutes les petites retenues est désormais bien documenté et connu. Concernant l'évaporation, avec le dérèglement climatique on s'attend à des pertes d'eau par augmentation des températures. Enfin, dans la rivière on peut avoir l'impression d'un volume mais cela ne fait pas un débit.

Madame Gaëtane DUCRU donne l'exemple de l'Araize qui avait de l'eau quand elle était petite, c'est aujourd'hui un désert sans eau. On doit se poser la question comment maintenir un débit ? On étudie et on parle beaucoup, pendant ce temps les berges s'effondrent, oued l'hiver, torrent l'été, des arbres tombent... quelles solutions ?

Monsieur Laurent DELISÉE – Le milieu s'est effectivement dégradé. Les retenues d'eau entraînent une baisse du débit biologique, le réchauffement du cours d'eau, l'eutrophisation, et modifie la circulation des sédiments.

Monsieur Jean DEGAND conseille l'ouvrage « rendre l'eau à la terre » de Baptiste MORIZOT et Suzanne HUSKY. On a trop canalisée l'eau, il faut la laisser se disperser, pour ralentir le cycle de l'eau. C'est l'effet castor. Il faut s'inspirer des aménagements des castors dans les rivières du Canada.

Madame Géraldine COMMERE comprend que Madame Gaëtane DUCRU associe le stockage d'un volume d'eau à un débit dans la rivière. Mais on observe que les propriétaires de plans d'eau gardent l'eau, ils ne la restituent pas à la rivière. Il y a donc une pratique qui n'est pas celle qu'on voudrait.

Monsieur Louis MICHEL – Les propriétaires de plans d'eau ne respectent pas les débits minimums pour continuer à alimenter la rivière. C'est aussi un sujet dans le cadre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (S.A.G.E.) qui permet de s'intéresser à tous les enjeux de l'eau. Ici, en groupe de gestion quantitative nous devons travailler sur les volumes disponibles, pour les différents usages : industriels, agricoles, tourisme,... et pour les milieux de vie.

Madame Régine TIELEGUINE souhaite préciser à Madame Gaëtane DUCRU que le cours d'eau est vivant, ce n'est pas un réservoir dans lequel on conserve un volume constant. Comme l'a dit Monsieur Laurent DELISÉE, on est sur une zone de socle : le cours d'eau est alimenté par les pluies, donc oui on a des variations importantes de niveaux d'eau dans les rivières.

Madame Géraldine COMMERE précise que l'étude sur les besoins en eau des milieux permet de rechercher la lame d'écoulement qui va permettre aux espèces de circuler et de ne pas rester bloquées.

Monsieur Vincent SEYEUX – L'écoulement de l'eau ne se gère pas dans la rivière, il faut ralentir les flux avant car dans la rivière il est déjà trop tard.

Monsieur Laurent DELISÉE – On cherche à ralentir le cycle de l'eau avec des zones tampons : haies, zones humides. On ne veut pas avoir des barrages à gérer, mais des zones végétalisées, et favoriser l'infiltration de l'eau dans le sol.

Madame Gaëtane DUCRU - On ne parle pas de la même chose. Les résultats des pêches électriques faites sur l'Araize ne lui ont toujours pas été transmises². Il n'y a pas de remise en question des politiques de ces dernières années.

Monsieur Louis MICHEL considère l'étude sur les débits biologiques validée, il demande comment il va en être tenu compte dans la suite de l'élaboration du P.T.G.E.

² NDLR : résultats de pêche transmises depuis

4. PROCHAINES ECHEANCES – CALENDRIER PREVISIONNEL

Madame Régine TIELEGUINE – Rive & Eaux doit reprendre le 1^{er} avril l'étude HMUC en intégrant les besoins en eau des milieux. On s'était donné 6 mois pour le croisement des 4 volets : Hydrologie, Milieux, Usages et Climat et la détermination des volumes prélevables. Madame Magali MARQUIÉ confirme la réalisation dans les 6 mois des scénarios de débits objectifs d'étiages, et de volumes prélevables, en tenant compte des changements climatiques.

Monsieur Eric PLESSIS demande à ce que la Chambre régionale d'agriculture soit associée aux calculs pour bien prendre en compte dans la méthodologie les 3 millions de m³ utilisés pour l'irrigation (source enquête auprès des irrigants), et ne pas rester sur la moyenne de 1,5 millions de m³ (source BNPE). La Chambre d'agriculture a accepté de ne pas modifier les études en cours mais il faudra bien prendre en compte la réalité des prélèvements.

Madame Régine TIELEGUINE explique qu'il y a effectivement un problème avec les données de l'irrigation. Rives & Eaux s'est appuyé sur la base de données des volumes déclarés à l'A.E.L.B., mais en réalité les agriculteurs prélèvent plus.

Monsieur Stéphane GUIOULLIER – Vous laissez entendre que les irrigants sont des fraudeurs, il faut faire attention. Il y a des besoins variables d'une année sur l'autre. Il en manque peut-être quelques-uns dans l'enquête mais il y a eu un gros travail de fait site par site. Les autorisations ont été données aux agriculteurs, et ils n'utilisent pas toujours le volume total.

Monsieur Jean-Charles THIREAU – Il faut bien distinguer les volumes issus des compteurs d'eau et les autorisations qui ont été données.

Monsieur Alexis ROBERT – La Chambre d'agriculture explique bien ces écarts. Il y a aussi des personnes qui prélèvent mais qui n'ont pas l'obligation de se déclarer.

Monsieur Eric PLESSIS – Il n'y a pas de demande d'autorisations pour moins de 1 000 m³/an, cela correspond à du maraichage. Le seuil de recouvrement de la redevance de l'A.E.L.B. est de 7 000 m³/an.

On approche des données réelles car 13 nouveaux plans d'eau ont été visités depuis la restitution en novembre.

3,7 millions de m³ est le maximum prélevé en année sèche. Le besoin des irrigants est variable, il faut en tenir compte.

Madame Régine TIELEGUINE – Je n'ai pas dit que les irrigants sont des fraudeurs. On sait juste qu'il y a un travail à faire avec eux. Mais comme présenté en début de réunion, l'irrigation n'est pas le prélèvement principal. Il faut aussi travailler sur la question des plans d'eau et de l'abreuvement...

Il est important que les méthodes pour le croisement des 4 volets avec la prise en compte des données de l'irrigation soient validées par l'ensemble du groupe de travail P.T.G.E.

Madame Régine TIELEGUINE propose donc une prochaine réunion qui permettrait :

- Avec Rives & Eaux, explication des méthodes pour le croisement des 4 volets, en particulier avec les nouvelles données de l'irrigation.
- Avec la C.L.E., anticiper sur la stratégie, passer à une étape « sur quoi devons-nous travailler » sans attendre le travail sur les volumes prélevables, cela s'inscrirait dans le cadre du travail sur les scénarios du S.A.G.E. Et le groupe P.T.G.E. échange souvent dans les réunions sur les solutions.
- Voir avec le SMIDAP pour une restitution de leur étude sur les plans d'eau de pisciculture.

La prochaine réunion est fixée le mercredi 21 mai 2025 après-midi sous réserve de la disponibilité des intervenants.

Monsieur Louis MICHEL remercie les participants. On discute beaucoup mais cela se traduit dans le P.T.G.E., le S.A.G.E., les documents d'urbanisme... Les orientations sur lesquelles on échange sont importantes pour l'aménagement du territoire et pour demain.

Monsieur Louis MICHEL tient à remercier en particulier Madame Géraldine COMMERE pour son travail sur le P.T.G.E. car elle quitte le Syndicat du bassin de l'Oudon et la Commission Locale de l'Eau à la fin du mois.

Monsieur Louis MICHEL clôt la réunion à 17h.